



Bien utiliser l'eau sur notre île : un enjeu capital

Aujourd'hui et demain
Martinique 2009-2015



Des mots pour l'eau !



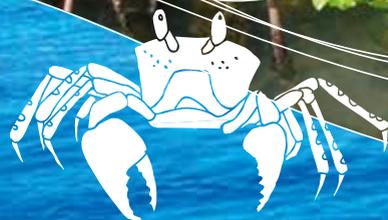
Laurent PREVOST,
Préfet de la Région Martinique

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), traduite en droit français par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, fixe un objectif ambitieux : celui d'atteindre le « bon état » des eaux pour 2015.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est la déclinaison locale de la DCE et de la LEMA. Deuxième version en Martinique, il fixe pour la période 2009-2015 les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Il s'agit de satisfaire les besoins en eau nécessaires aux multiples usages (alimentation en eau potable, agriculture, industrie, etc) tout en respectant les besoins des milieux aquatiques (débits suffisants, qualité de l'eau, biodiversité...).

Cette plaquette présente succinctement quelques uns des points forts du SDAGE. Il était important pour nous de communiquer sur cette démarche, car pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE, la mobilisation de tous est nécessaire !



Daniel Chomet,
Président du Comité
de Bassin

Depuis sa mise en place en 1996, le Comité de Bassin définit la politique de l'eau en Martinique, avec un objectif principal : trouver les règles de gestion adaptées à notre insularité.

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a été l'occasion de mener une réflexion approfondie sur les différents aspects que revêt, en Martinique, la gestion des ressources. L'exploitation des eaux de surface, la capacité de rebondir face aux aléas climatiques, les modes de construction plus respectueux de l'environnement, la préservation des milieux, le prix du service de l'eau et le mode de gestion....

L'eau n'est pas un bien ordinaire, elle est en Martinique notre richesse première et la clé de notre développement futur. Développons sur notre île une véritable conscience de ces enjeux !

La Martinique, des richesses naturelles... mais pour combien de temps ?

La richesse environnementale de la Martinique constitue un atout majeur pour son développement. Pour préserver ce patrimoine, et notamment les milieux aquatiques, une bonne gestion de la ressource en eau est indispensable.

Tenir compte des **spécificités** de notre île est indispensable pour assurer une bonne gestion. La Martinique se distingue par les caractéristiques suivantes :

- **La ressource en eau est inégalement répartie dans le temps et l'espace.** L'eau ne manque pas, mais elle est plus abondante dans le Nord, alors que les besoins sont plus élevés dans le Sud.
- **Les risques naturels sont importants.** Les pluies sont intenses et peuvent engendrer des crues.
- **Le fait d'être une île** a pour conséquence que toutes les pollutions terrestres se déversent dans la mer !

Nous devons tenir compte de ces particularités pour assurer une gestion de l'eau qui réponde à nos besoins... tout en préservant notre environnement !

« Sé lè fonten tari ou ka wè valè dlo a ! »

Répondre à nos besoins...

Avec des précipitations annuelles de 2 milliards de m³, en Martinique, la ressource en eau est suffisante pour assurer :

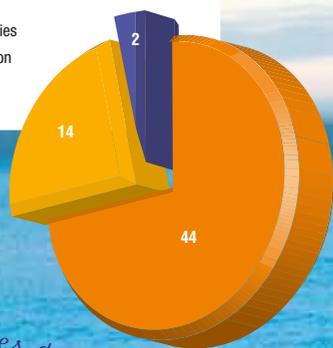
- l'alimentation en eau potable
- les différents usages économiques (agriculture, industrie,...)
- la vie des milieux aquatiques

Malheureusement, les besoins domestiques et économiques sont souvent satisfaits au détriment du milieu naturel. ...A nous d'agir pour créer un équilibre entre ressource et besoins !

La consommation d'eau des ménages martiniquais

est supérieur à la moyenne nationale (160 litres par jour et par habitant en 2008), mais depuis 2007, une tendance à la baisse de près de 2 % par an est observée.

■ Industries
■ Irrigation
■ AEP



Prélèvements d'eau par activités en millions de m³ (Service redevance de l'ODE Bilan 2010)



eaux usées domestiques,

déchets,

huiles de vidanges, matière organique

carcasses de voitures,

...tout en respectant les milieux !

Si nos différents usages (baignade, eau potable...) nécessitent une eau de qualité, c'est aussi le cas des milieux aquatiques.

Pourtant, ils souffrent :

- De pollutions de toutes sortes : domestiques, industrielles, agricoles
- De prélèvements d'eau abusifs

L'ensemble des activités humaines fait peser sur les ressources en eau et les milieux aquatiques des pressions qui dégradent la qualité de l'eau et des milieux.



N'oublions pas que sur une île, toutes les eaux et tous les milieux sont dépendants les uns des autres !



batteries,

pesticides

Comment agir ? ...Le SDAGE

Le **SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est le document qui planifie la gestion équilibrée des ressources en eau de Martinique. Il fixe les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre pour l'ensemble des milieux aquatiques.

Le SDAGE est un projet collectif : il indique la direction dans laquelle il faut agir, précise ce qu'il convient de faire et dans quelles conditions.

Il propose 5 Orientations Fondamentales qui correspondent aux grands enjeux définis en fonction des atouts et faiblesses de la Martinique.

GLOBAL

Niveau européen
Directive Cadre sur l'Eau

Niveau national
LEMA + Grenelle

Niveau local
SDAGE

LOCAL

Objectif
Bon état des eaux

Les 5 orientations fondamentales du SDAGE Martinique

OF1

Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre usagers

OF2

Lutter contre les pollutions pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et qualité de vie

OF3

Changer nos habitudes et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux

OF4

Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques

OF5

Maîtriser les risques

Qui entre en scène ?

Comme dans les autres départements, plusieurs acteurs interviennent avec diverses responsabilités :

- Le **Comité de Bassin**, un « parlement de l'eau »

Le prix moyen des services d'eau et d'assainissement en Martinique est de 4,83 €/m³ (2010), soit plus de 200 litres pour 1€.

Il regroupe les différents acteurs du bassin, publics ou privés, agissant dans le domaine de l'eau : représentants des industriels, des agriculteurs, des collectivités, des services de l'Etat, des associations de consommateurs, de protection de la nature, etc. Il définit les orientations principales en matière de gestion de l'eau et de protection des milieux aquatiques, en fonction des enjeux identifiés en Martinique

- L'**Office De l'Eau**

L'ODE prélève des redevances sur les différents usages de l'eau et finance des actions d'intérêt commun, permettant d'atteindre les objectifs fixés par le SDAGE.

- Les **services déconcentrés** et les **établissements publics de l'Etat**

Outre les services de la DEAL, qui assurent le secrétariat technique du Comité de Bassin et l'animation de la Mission Interservices de l'Eau (MISE), les autres services et établissements publics de l'Etat (ARS, DM, DAAF, ONEMA, BRGM, IFREMER...) participent activement à la gestion de l'eau, assurant notamment le contrôle de l'application des réglementations, et



apportant leur expertise et leurs connaissances techniques.

- Les **collectivités** et les **structures locales** de gestion

Les collectivités organisatrices des services d'eau et les structures locales de gestion assument la responsabilité de maître d'ouvrage. Par conséquent, ce sont elles qui décident des investissements à réaliser, dans le respect des orientations du SDAGE. Elles entretiennent les équipements existants, en s'appuyant sur une expertise locale et avec une vision générale des problèmes de l'eau sur leur territoire.

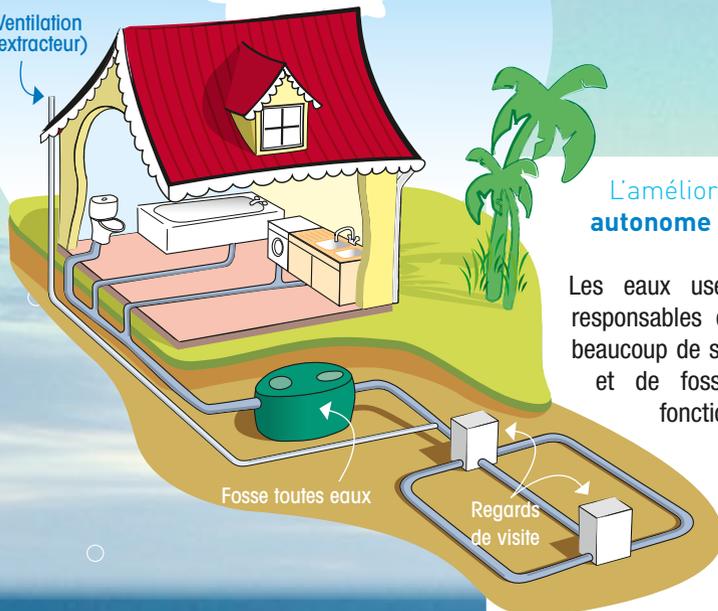
- **Autres acteurs** de l'eau

es maîtres d'ouvrages privés (industriels, agriculteurs, représentants professionnels, chambres consulaires...), les acteurs de l'urbanisme, les opérateurs fonciers, la communauté scientifique et les bureaux d'études. Sans oublier les associations très présentes dans l'information du public et dans le contrôle de la réalisation des objectifs définis !



Quelques exemples d'actions en cours

Ventilation (extracteur)



L'amélioration de l'assainissement collectif et autonome

Les eaux usées domestiques sont en grande partie responsables de la contamination des rivières. En effet, beaucoup de stations d'épuration (assainissement collectif) et de fosses septiques (assainissement autonome) fonctionnent mal.

Afin d'y remédier, une convention de financement d'un montant de 34 M€ pour réaliser des travaux d'assainissement collectif a été signée le 7 mars 2012, sous l'impulsion du Comité de Bassin.

Cette convention permettra de financer des réhabilitations ou des constructions de stations d'épuration et l'extension des réseaux de collecte.

Concernant l'assainissement autonome, les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ont engagé le diagnostic des 80 000 installations existantes. Plus de 90% d'entre elles sont non conformes ! Pour améliorer cette situation, des programmes de réhabilitations groupées et ciblés seront mis en œuvre sur les zones prioritaires et en utilisant des solutions techniques adaptées aux contextes locaux. Par ailleurs, l'information et la sensibilisation des propriétaires seront renforcés.



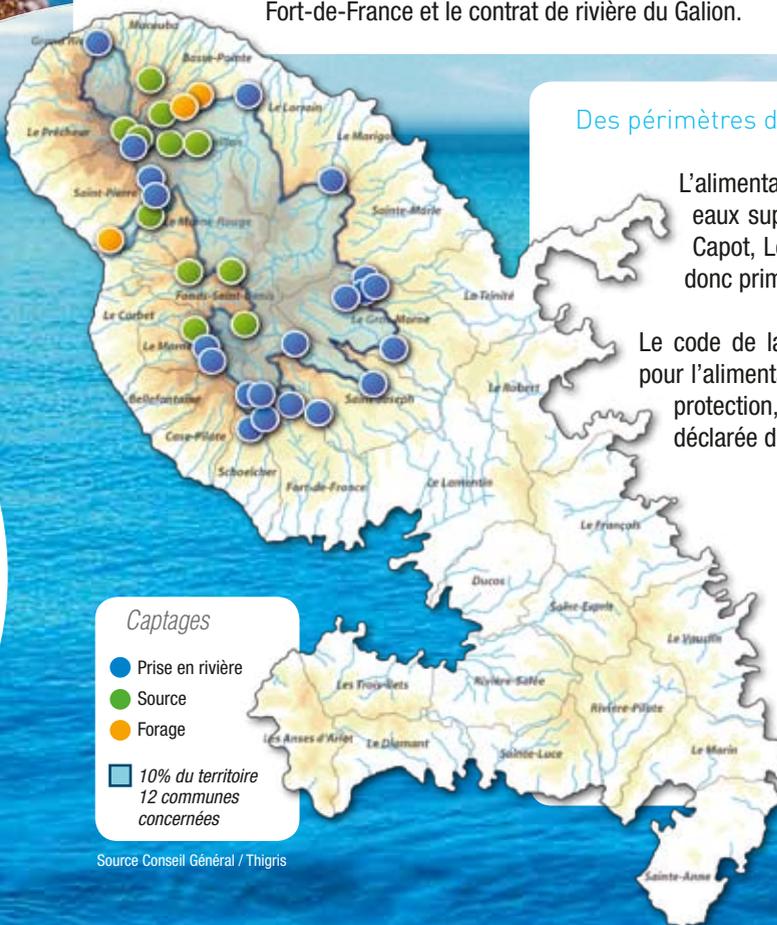
La définition des Débits Minimum Biologiques (DMB)

En Martinique, la grande majorité de l'eau utilisée pour l'alimentation humaine ou pour l'irrigation est captée dans les cours d'eau. Mais pour préserver la vie aquatique, il faut conserver un minimum d'eau dans les rivières : c'est le Débit Minimum Biologique. Ces débits ont commencé à être définis, en tenant compte des espèces les plus fragiles. Ils devront être calculés et respectés pour l'ensemble des prises d'eau, d'ici à 2015. Dans l'attente, les DMB sont évalués à 20% du débit moyen des cours d'eau (ou module).

La mise en place de contrats de milieu, pour une action collective

Les contrats de milieu (ou contrats de territoires) fixent des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau, à l'échelle d'un territoire. Ils visent la concertation entre tous les acteurs, dans une démarche partenariale (Etat, collectivités, communes, chambres consulaires, etc.)

Il existe deux contrats de milieu en Martinique : le contrat de baie de la Baie de Fort-de-France et le contrat de rivière du Galion.



Source Conseil Général / Thigris

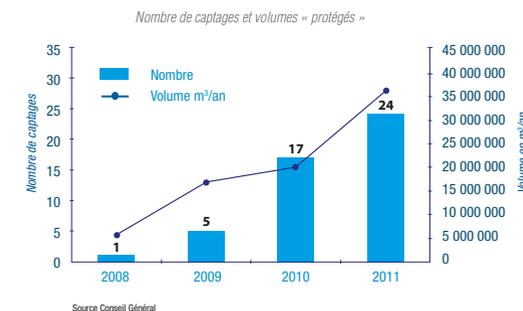
L'eau est gratuite !

Ce sont les services de potabilisation, de distribution et d'épuration qui ont un coût. Par ailleurs, « l'eau paye l'eau », ce qui veut dire que les coûts sont pris en charge par les consommateurs.

Des périmètres de protection des captages

L'alimentation en eau potable de l'île s'effectue à 94 % à partir des eaux superficielles et à 90% sur cinq bassins versants* (rivières Capot, Lorrain, Galion, Case Navire, et la Lézarde-Blanche). Il est donc primordial de bien protéger cette ressource.

Le code de la Santé publique prévoit que tous les captages utilisés pour l'alimentation en eau potable doivent posséder des périmètres de protection, dont la création est actée par un arrêté préfectoral et déclarée d'utilité publique (DUP).



Source Conseil Général

A vous de jouer !

La gestion de l'eau a besoin de l'adhésion de tous les citoyens martiniquais. Le SDAGE a d'ailleurs été élaboré sur la base d'une large consultation du grand public. L'eau, c'est l'affaire de tous !

Adoptons les bonnes pratiques !

- **Améliorons nos connaissances** : l'information et l'éducation à l'environnement sont la clef de voûte d'une bonne gestion de l'eau et de sa préservation !
- **Réduisons nos niveaux de consommation** : en généralisant, par exemple, les compteurs individuels, en limitant les fuites d'eau...
- **Luttons contre les pollutions domestiques** : en mettant aux normes nos dispositifs d'assainissement autonome ou en nous raccordant aux réseaux d'assainissement collectifs...
- **Respectons les milieux aquatiques** : pas de lavage de voiture sur les gués, pas de déchets dans les ravines, une utilisation raisonnée des herbicides...

Le SDAGE est un outil, non un remède miracle ! Sans l'implication de tous et la prise de conscience des martiniquais, rien n'est possible. Adoptons dès aujourd'hui un comportement éco citoyen et respectueux de l'environnement, pour nous et pour les générations futures... C'est dans notre intérêt !

Pour mieux comprendre

Petit lexique de l'eau pour vous aider à y voir plus clair !

- **Assainissement autonome** : ensemble des filières de traitement qui permettent d'éliminer les eaux usées d'une habitation individuelle, en principe sur la parcelle portant l'habitation, sans transport des eaux usées.
- **Assainissement collectif** : mode d'assainissement constitué par un réseau public de collecte et de transport des eaux usées vers un ouvrage d'épuration.
- **Bassin versant** : surface d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau (aire de collecte des eaux).
- **Biodiversité** : variété du vivant sous toutes ses formes (gènes, espèces, populations, écosystèmes, processus naturels).
- **Directive Cadre Européenne (DCE)** : adoptée le 23 octobre 2000, la DCE établit le cadre de la politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle engage les pays de l'Union Européenne dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. La DCE fixe une obligation de résultat : l'atteinte du « bon état des eaux » pour 2015.
- **Eau potable** : eau propre à la consommation, ne contenant aucun germe pathogène. L'eau prélevée directement dans la nature ne peut pas toujours être bue telle que. Elle doit être contrôlée et éventuellement purifiée avant d'être distribuée chez l'utilisateur.
- **Écosystème** : ensemble des être vivant dans leur milieu naturel.

Moyenne de consommations domestiques :





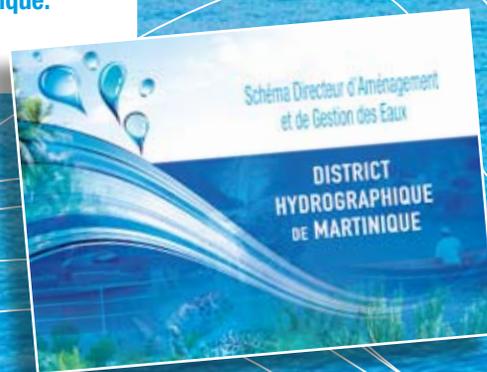
Où se renseigner plus largement sur les problématiques de l'eau ? Où consulter le SDAGE ?

Le SDAGE est un document public. Il est donc mis à disposition ou consultable par qui le souhaite sur demande auprès de :

Office de l'Eau de Martinique (ODE) :
www.eaumartinique.eu

Observatoire de l'eau de Martinique :
www.observatoire-eau-martinique.fr

Le SDAGE est consultable sur le site de la DEAL Martinique : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr



Comité de Bassin de la Martinique
Secrétariat administratif et technique

DEAL

Pointe de Jaham - BP 7212 - 97274 SCHOELCHER Cedex

Tél. : 05 96 59 57 00 / Fax : 05 96 59 58 00

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

